

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 207

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE 18

À la dernière ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 2 600 »

le nombre :

« 3 600 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé, pour les véhicules les plus polluants, émettant plus de 250 gCO₂ par km, d'augmenter d'ici à 2012 le malus écologique de 2.600euros à 3.600 euros.

La réforme proposée du malus écologique établit un barème plus fin et une hausse du malus d'ici à 2012 pour la quasi totalité des tranches d'émission de CO₂, sauf pour les véhicules les plus polluants, émettant plus de 250 gCO₂/km. Cette dernière tranche reste en effet inchangée avec un malus établi à 2.600€.

Afin de rétablir une progressivité dans le barème et sanctionner plus fortement les comportements les moins vertueux, une hausse du malus est nécessaire pour cette dernière tranche, d'autant plus que la réforme prévoit un abaissement de 10 gCO₂/km du seuil d'application du malus de 2 600 €.

De plus, l'objectif du système de bonus-malus devant reposer sur un équilibre budgétaire, une hausse du malus pour la dernière tranche permettrait de tendre vers un rétablissement de l'équilibre.